

# Compte-rendu du Bureau

---

Réunion du 6 avril 2017

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h à Ebreuil dans les locaux de la commune, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

## ORDRE DU JOUR

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

Le power point présenté lors de la réunion est joint en annexe.

## LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	Absente
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Présent
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	SMAT du Bassin de Sioule	Excusé
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Absent
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	Présent
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Absent
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Présente
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Présente
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Absent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Madame	Maina	LE BAGOUSSE	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente
Madame	Murielle	LOTTE	SMAT du Bassin de Sioule	Présente

## AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES ANCIZES-COMPS

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « Dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Ancizes-Comps », la commune des Ancizes-Comps a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 23 février 2017 et reçu le 3 mars 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 3 mois soit jusqu'au 23 mai 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que la commune des Ancizes-Comps a procédé à l'inventaire des zones humides par les services du SMAD.
- Considèrent que les zones humides ont été écartées des zones constructibles du PLU, sauf sur des parcelles de la zone d'activité définies en zonage 1AUj.
- Considèrent que le PLU préserve les bocages sur la commune.
- Considèrent que le projet est complet sur la gestion des eaux pluviales, usées et potables.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE AVEC UNE RESERVE à l'arrêté du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Ancizes-Comps.

**Réserve** : Enlever du zonage constructible les zones humides localisées en zonage 1AUj

L'avis est joint au présent compte-rendu.

## AVIS SUR L'AVENANT DU CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ET AFFLUENTS 2014-2018

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à l'« Avenant du Contrat territorial Sioule et Affluents 2014-2018 », le SMAT du Bassin de Sioule a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule mail daté du 6 avril 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours soit jusqu'au 19 mai 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que le projet d'avenant présenté va permettre d'augmenter la mise en œuvre des dispositions du SAGE sur l'ensemble des enjeux du PAGD localisés sur le Bassin de la Sioule, et permettre ainsi d'améliorer la quantité, la qualité de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques.
- Soulignent que la disposition 2.2.1 du PAGD du SAGE sur la réduction des pollutions par les nitrates agricoles, possède maintenant une action dans le Contrat territorial (CT) portée par la Chambre d'agriculture. Cette thématique avait fait l'objet d'un constat lors de la délibération

2013-02 de la CLE sur le projet de CT, qui précisait que certains objectifs et dispositions n'étaient abordés que partiellement.

- Soulignent que les initiatives prises par la Chambre d'agriculture devraient être encouragées et élargies à la thématique des pollutions diffuses et ponctuelles de phosphore liées à l'agriculture, afin de répondre à la disposition 2.3.5 du SAGE « Programme local d'animation et d'accompagnement technique des exploitants agricoles sur le secteur amont des Fades ».
- Considèrent que compte-tenu des travaux prévus dans le projet d'avenant du CT et des nouvelles compétences qui ne manqueront pas d'arriver, il devient nécessaire d'engager une réflexion sur les personnels affectés à ces missions.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE AVEC UNE RECOMMANDATION à l'avenant du Contrat territorial Sioule et Affluents 2014-2018 et 1 Abstention sur la recommandation.

### **Recommandations**

- Engager la réflexion sur les personnels à mettre en place pour mener à bien les travaux prévus dans le projet d'avenant et les autres compétences qui ne manqueront pas d'arriver

L'avis est joint au présent compte-rendu.

M. Michel précise que toutes les communes du SMAD des Combrailles localisées sur le SAGE Sioule auront leurs inventaires zones humides à la fin de l'année 2018.

## **AVIS SUR LA VIDANGE DU PLAN D'EAU DE LISSEUIL**

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la «Vidange du plan d'eau OA 1432 sur la commune de Lisseuil» à l'échelle du département du Puy-de-Dôme, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 24 février 2017 et reçu le 1er mars 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date d'émission du courrier, soit jusqu'au 10 avril 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1er décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que l'ouvrage et sa retenue sont une cause de risque de non-respect des objectifs environnementaux. Ils constituent une atteinte à la continuité écologique, perturbent le fonctionnement hydrologique et morphologique de la rivière, banalisent les habitats aquatiques et en berge, et accentuent les effets des pollutions. L'état écologique du cours d'eau en est ainsi dégradé.
- Considèrent que le barrage de la retenue présente un risque vis-à-vis de la sécurité publique.
- Considèrent que l'effacement du plan d'eau et la remise en état du site permettront la renaturation du cours d'eau et la restauration de la continuité écologique au droit du site.
- Soulignent que des précisions pourraient être apportées sur la vidange de l'étang dans l'arrêté préfectoral afin de limiter les impacts de cette opération sur le cours d'eau (débit maximal à respecter, qualité des eaux rejetées réglementée).

- Soulignent que des précisions pourraient être données dans l'arrêté préfectoral sur la gestion des populations piscicoles actuellement présentes dans le plan d'eau.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE à la demande de vidange du plan d'eau OA 1432.

## POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET CHAÎNE DES PUY

Maïna Le Bagousse présente les derniers éléments sur la réflexion du portage administratif et financier pour permettre le lancement du projet Chaîne des Puy. Il avait été proposé le portage du projet sous la forme d'un projet collaboratif à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Dans ce format l'EP Loire assurait le rôle de chef de file de l'ensemble des partenaires (les Universités Blaise-Pascale à Clermont et Jean Monnet à Saint-Etienne, ainsi que l'Ecole des Mines de Saint-Etienne). L'avantage de cette option consistait à garder le modèle d'un projet de recherche. Il semblerait que cette proposition n'entre pas dans les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

M. Estier souligne l'importance de réaliser cette étude et la nécessité de cette dernière sur le territoire. Il précise qu'il est essentiel d'obtenir des résultats exceptionnels et de qualité. Les partenaires universitaires travaillent depuis trois ans sur le projet et sont les mieux placés pour répondre aux attentes des CLE des SAGE Allier-Aval et Sioule. Le projet proposé est un projet de recherche, il n'est donc pas souhaitable de faire appel à des bureaux d'étude sur ce sujet.

M. Michel évoque la possibilité de chercher d'autres financeurs que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Compte-tenu de cette expérience, M. Estier s'interroge sur la mise en œuvre des objectifs du SAGE pour des projets futurs. Il ajoute que les réflexions se poursuivent pour trouver une solution de financement du projet.

## VALIDATION DE LA METHODOLOGIE DE LA PHASE 2 SUR L'ETUDE TETES DE BASSIN VERSANT

Maïna Le Bagousse présente l'avancée du dossier et la nouvelle méthodologie de la phase 2 de l'étude aux membres du Bureau.

Mme Coulaud précise que la prise en compte des Masses d'Eau (ME) dans l'étude permet de répondre au mieux aux attentes du SDAGE. Elle ajoute qu'elle avait proposé cette démarche dès le début de la phase 2.

M. Estier pense que cette méthode permet de revenir sur une ligne directrice cohérente.

M. Bonnefous demande quelles ME ont été prises en compte. Maïna Le Bagousse précise qu'il s'agit des ME superficielles.

Mme Coulaud met en garde sur l'utilisation des ME simulées. Maïna Le Bagousse indique que les éléments de caractérisation et les avis d'expert permettront d'ajuster les résultats de ces dernières.

Mme Raineau demande comment seront choisies les têtes de bassin versant prioritaires (TdBV). Maïna Le Bagousse précise qu'elles seront définies en fonction des enjeux, des menaces et de l'état des TdBV identifiés dans les fiches associées à chaque ME. M. Ledrappier propose la réalisation d'une fiche de synthèse

par le bureau d'étude. Cette dernière présenterait le classement des TdBV par ordre croissant avec les éléments de justification associés pour chaque ME.

M. Jourdan demande à ce que les villes principales apparaissent sur les cartes.

M. Bonnefous indique qu'il faut conserver les éléments de caractérisation des TdBV établis au départ. Maïna Le Bagousse rappelle que ces éléments sont intégrés dans l'analyse.

Les membres du Bureau valident la méthodologie de la phase 2 pour l'étude TdBV.

## LE FORUM DES ELUS

M. Estier annonce que le Forum des élus aura lieu le 7 juillet à 14h. Il précise qu'il est nécessaire d'aborder le sujet de la GEMAPI compte-tenu des échéances qui approchent, mais que ce sujet sera évoqué de façon positive. Un point plus précis sera abordé au prochain Bureau sur le Forum.

Mme Coulaud propose de présenter le projet de Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE). Ce document permet de présenter un état des lieux et les évolutions qui pourraient être envisagées pour la GEMAPI sur le territoire.

M. Michel précise que les Communautés de commune du côté du Puy-de-Dôme ne s'engagent pas sur cette compétence actuellement.

M. Ledrappier propose d'aborder des sujets qui permettent de présenter le gain positif de certains dispositifs et procédures dans le domaine de l'eau.

Mme Coulaud rappelle que des financements sont disponibles pour réaliser des études sur la structuration de la GEMAPI.

## QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

Pas de question relevée.



## Bureau de la CLE du SAGE Sioule



6 avril 2017

Ebreuil

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

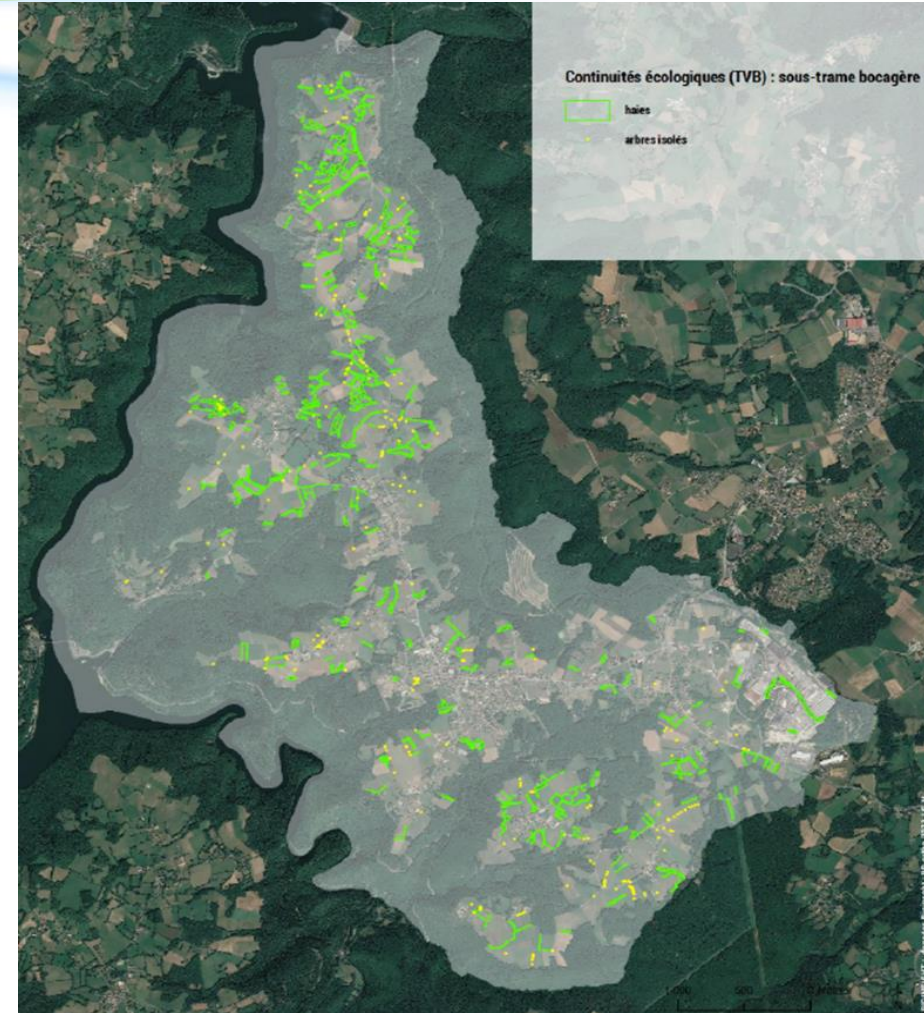


# Ordre du jour

- **Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps**
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

# Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps

- ▶ **Analyse du dossier présenté au regard de l'assainissement, de l'eau potable et des eaux de ruissellement**
  - Le rapport est complet sur la gestion des eaux usées, pluviales et potables. La révision du schéma d'assainissement permettra de déterminer la qualité des réseaux et des équipements ainsi que leurs limites de saturation.
  
- ▶ **Analyse du dossier au regard des bocages**
  - La disposition 1. 5. 1 du PAGD est respectée puisque des mesures sont prises pour préserver le bocage de la commune. En effet le classement des haies dans le PLU interdit leur modification et/ou leur destruction.



Bocages à préserver dans le PLU

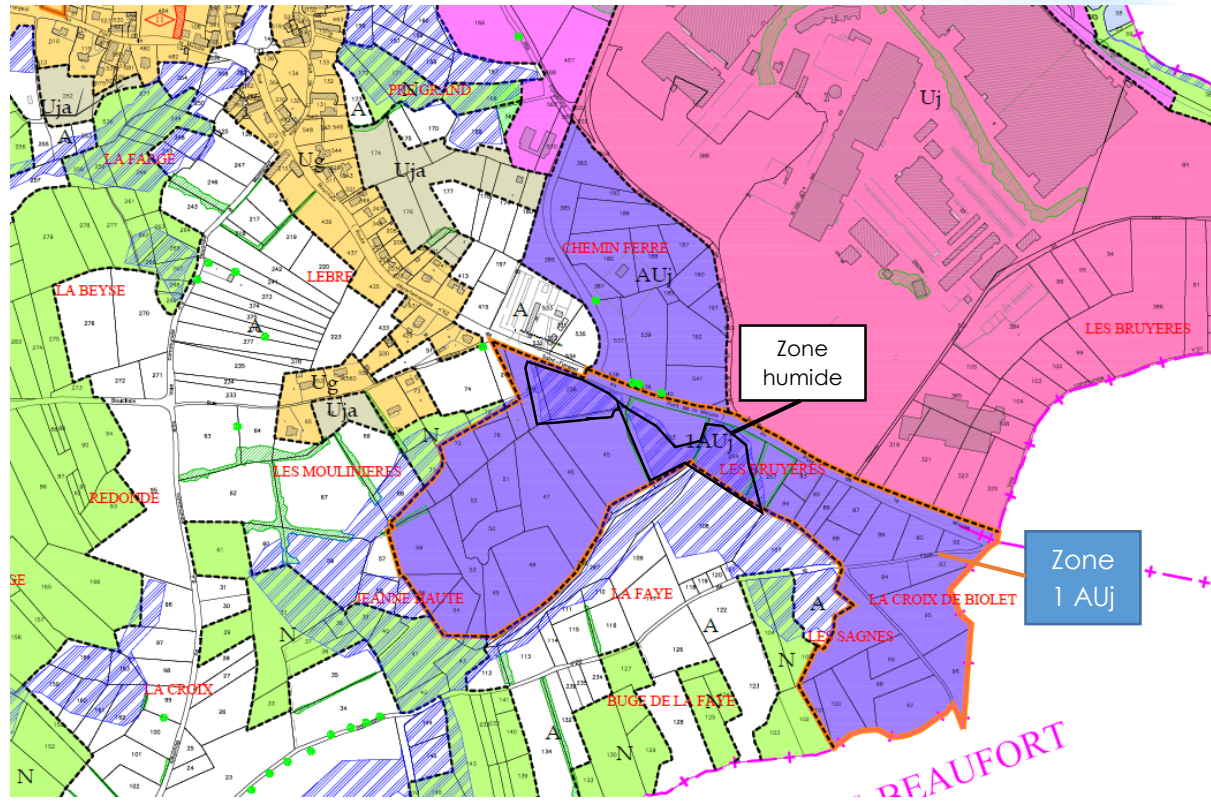
# Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps

- ▶ Analyse du dossier au regard des zones humides
  - La localisation des zones humides dans le PLU des Ancizes-Comps relève de différentes données :
    - **de l'inventaire du SMADC** (dernière version du 13 janvier 2017);
    - du Sage Sioule
    - des données SIG Natura 2000 dont cartographie des aulnaies-frênaies
    - des mentions de la BD Topo I.G.N. des investigations de terrain du PLU

→ les zones humides ont bien été prises en compte puisque toutes les parcelles situées en zone humide ont été définies comme non constructibles....à l'exception de celle située dans la zone 1AUj de la zone artisanale (diapo suivante)

# Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps

► Analyse du dossier au regard des zones humides



+ Analyse topographique:  
Zone 1AUj bassin  
d'alimentation en eau des  
zones humides à l'aval

**L'article 4 du Règlement est respecté puisque le PLU ne prévoit pas la destruction de zones humides, sauf peut-être sur les parcelles en zone 1AUj localisées sur la zone artisanale. Le PLU des Ancizes-Comps n'est pas concerné par les autres articles du Règlement.**

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- **Avis sur l'avenant du contrat territorial**
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- **Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil**
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- **Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys**
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

# Point sur l'étude Chaîne des Puys

30 juin

- Présentation du dossier à la commission inter-SAGE Allier aval et Sioule

28

septembre

- Réponse de la commission de préprogrammation AELB

28

novembre

- Réunion montage de dossier (universités, partenaires financiers, EP Loire, les CLE)

12 janvier

17

- Discussion entre l'EP Loire et les présidents de CLE → réflexion sur un co-portage EPLoire/ Universités

23 février 17

- Délibération de l'EP Loire qui assure le portage administratif et technique de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys » sous la forme d'une opération collaborative »

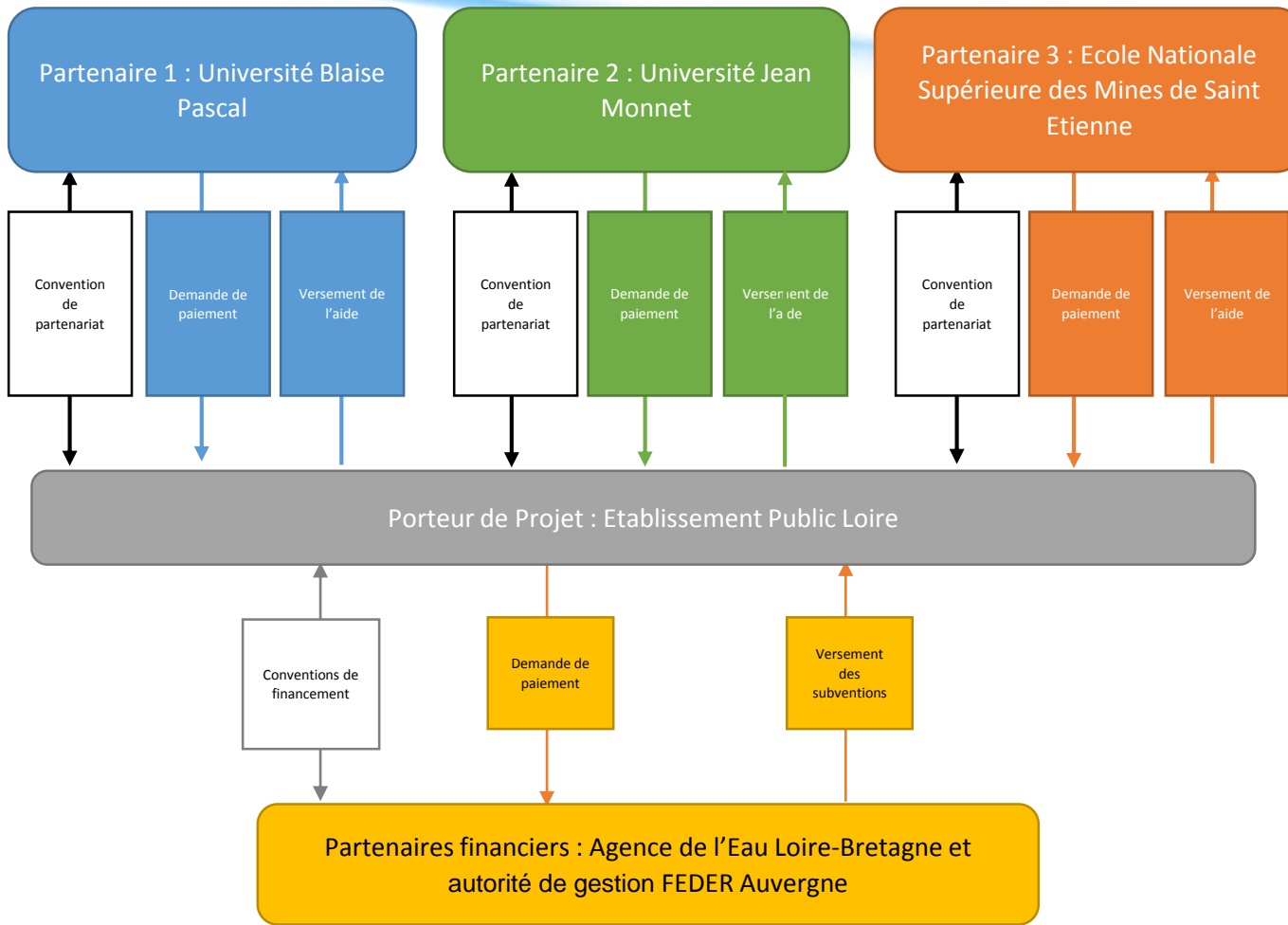
4 avril 17

- Réunion entre les Présidents de CLE du SAGE Sioule et du SAGE Allier-Aval avec le directeur de la délégation Allier Loire Amont de l'AELB



# Point sur l'étude Chaîne des Puys

## ► Portage qui est proposé:



- ## ► En parallèle:
- Rédaction de la convention entre les Universités et l'EP Loire
  - Amélioration et adaptation du mémoire technique du projet

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- **Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant**
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- Questions diverses

# Mise en forme de la méthodologie de la Phase 2 pour définir les TdBV stratégiques

## ▶ Avant janvier 2017:

- Absence de fil conducteur
- Réflexion peu structurée



- Mauvaise visibilité du travail réalisé
- Compréhension difficile
- Ne répond pas à la commande (CCTP)



## ▶ Depuis janvier 2017:

- Structuration et organisation de la réflexion pour la définition des TdBV



- Bonne visibilité de l'étude
- Meilleure compréhension de la méthodologie et des résultats
- Répond à la commande (CCTP)

Objectif du jour: validation de la méthodologie de définition des TdBV

# Mise en forme de la méthodologie de la Phase 2 pour définir les TdBv stratégiques

## ► Avant:

- Utilisation des données cartographiques SIG collectées par le BE sur le territoire
- Utilisation des cartes établies par les experts
- Utilisation des cartes établies avec les acteurs du territoire le 5 janvier 2017

3 données initiales

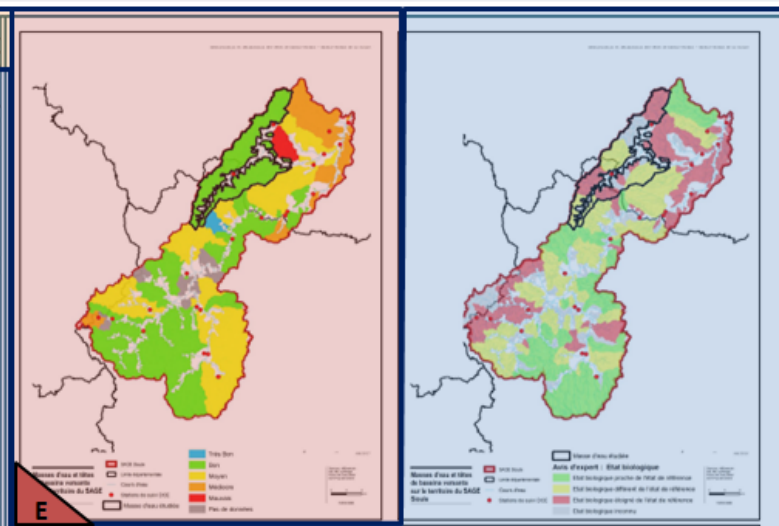
## ► Après: proposition du BE

- Hypothèse de travail : l'état des masses d'eau (ME) résulte de l'état des TdBV qui les alimente.

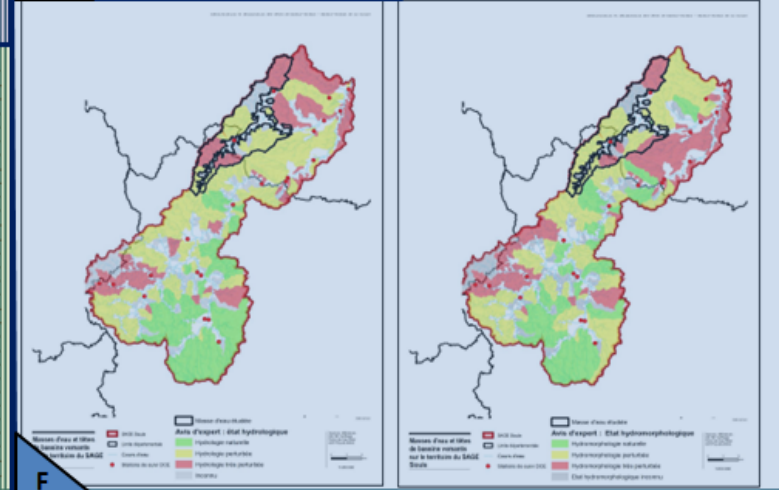
## ► Idée:

- Se servir des données disponibles sur les ME en plus des 3 données initiales
- Le travail est réalisé par ME
- Données DCE des ME sont considérées fiables

Nom masse d'eau		LA BOULIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MONESTIER	
N° d'eau		BOUELI	
Code		FRGR0282	
<b>A</b>			
<b>ETAT</b>		<b>ENJEUX et OBJECTIFS DU SAGE ASSOCIES A LA MASSE D'EAU</b>	
Objectifs et état DCE		Enjeux : Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	
Objectif écologique	Bon état	Limiter l'impact des plans d'eau Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil	
Déclassement	2015		
Objectif chimique	Bon état	Enjeux : Préserver, améliorer et pérenniser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	
Déclassement	ND		
Etat écologique validé :		Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses : Connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (rejets de stations d'épuration, livrés de décharges)	
Pressions peuvent avoir un impact sur les enjeux et objectifs		Renforcer la connaissance de la contamination piédocore par les Polychlorobiphényles (PCB)	
Niveau de confiance validé		Réduire les pollutions en nitrates et pesticides : Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et héliés/Partager des retours d'expériences localement	
Etat biologique	Respect	Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires	
Etat physico-chimie générale	Respect	Réduire les pollutions en phosphore : Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif (stations d'épuration)	
Etat Polluants spécifiques	Respect	Enjeux : Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état	
SD	Respect	Faciliter la gestion des prélèvements et réflexion sur le suivi quantitatif sur la Boulie et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal	
SD	Respect		
SAUR	Respect		
SA	Respect		
Station de suivi retenue :			
Station retenue (code)	DA041800		
BOUELI à ECHASSIERES			
Risques de non atteinte des objectifs			
Risque Sable	Respect		
Micropolluants	Respect		
Nitrates	Respect		
Pesticides	Respect		
Pluies	Respect		
Phosphore	Respect		
Recouvrement	Respect		
	Respect		



<b>B</b>			<b>C</b>		
<b>PRESSIONS</b>					
Pressions sur la quantité d'eau (hydrologie)	Pressions		Niveau de pression		
	Drainage		Moyenne (2 à 20%)		
	Imperméabilisation des cours d'eau de rivières		ND		
	Volumétrie d'eau consommée		Faible (de 0 à 5%)		
Continuité écologique	Interruption des flux par plan d'eau		Faible (0-20)		
	Impact prélèvements des eaux souterraines sur les eaux de surface		Aucun impact		
	Ouvrages transversaux		Moyenne		
Morphologie	Bocage sédimentaire		Faible		
	Continuité latérale		Faible		
	Enrêchement		ND		
	Recouvrement des cours d'eau à chute des bariages		Faible		
Qualité de l'eau	Piétinement du bétail		ND		
	Protection de berges et état de la ripisylve		Faible		
	Rectification de tracé / recalibrage de profil / Colmatage des substrats		Faible		
	Rejet STEP - Phosphore		Faible		
	Rejet STEP - Ammonium (NH4)		Faible		
	Masse d'eau à objectif de bon état 2015 déclassé par le système d'assainissement		Non		
	Masse d'eau à objectif de bon état 2021 ou 2027 déclassé par le système d'assainissement		Non		
	Macropolluant cause probable de risque		Non		
Macropolluant cause probable de risque (après concentration)		Faible			
Pression pesticides		Faible			
Pression pesticides (après concentration)		Moyenne à forte			
Pressions toxiques		Moyenne à forte			
Risque Nitrates		Respect			
Score de pression (hors pesticides et toxiques). Note de 0 à 100			46,625 / 100		



<b>D</b>		<b>E</b>	
<b>ETAT ECOLOGIQUE DCE</b>		<b>SYNTHESE / ANALYSE</b>	
La station retenue pour évaluer cette masse d'eau ne donne qu'une vision partielle de l'état du cours d'eau de la Boulie. Seules 37 des 163 têtes de bassin versant de cette masse d'eau sont situées en amont de la station de mesure. La station est notamment située en amont des confluences avec le ruisseau du Puy-Bouillon et celui du Vénant.		L'avis d'expert décrit une situation perturbée sur les têtes de bassin versants, pour l'hydrologie, la biologie et la morphologie.	
L'état DCE validé est considéré comme bon (objectif atteint) malgré des états biologiques et physico-chimiques moyens. L'indice qui déclassé la masse d'eau est l'IBO, indice pour lequel il est difficile d'identifier et de localiser les pressions à l'origine du déclassement de la masse d'eau. Le lien entre les pressions qui pèsent sur la masse d'eau et les paramètres d'état les plus dégradés (IBO) n'est pas évident.		Par ailleurs, les paramètres suivants indiquent des pressions significatives sur les têtes de bassin versants : - les plans d'eau (tant sur la thématique qualité que quantité), où les têtes de bassin versants présentent un niveau de perturbation important, notamment si l'on considère les plans d'eau présents dans la bande riveraine du cours d'eau. Il s'agit d'une des concentrations les plus importantes de plan d'eau sur le bassin versant de la Sioule. - l'occupation du sol agricole qui indique une probabilité importante de perturbation de la fonctionnalité écologique de la bande riveraine (piétinement bovin) et une pression liée au risque de pollution (hors pesticides).	
<b>G</b>		<b>H</b>	
<b>ETAT DES TBV</b>		Tendance dégradée de l'ensemble des têtes de bassin versants associée à la masse d'eau	
<b>I</b>		<b>J</b>	
RISQUES IDENTIFIES par les acteurs		Sur cette masse d'eau les enjeux identifiés comme prioritaires sont la quantité d'eau (impact des usages (nautiques, AEP, agricoles)) et la restauration de hydromorphologie au service d'une amélioration de l'hydrologie.	
<b>K</b>		<b>L</b>	
<b>MENACES</b>		Les principales pressions qui pèsent sur la masse d'eau sont le drainage agricole, les ouvrages transversaux (obstacles et plans d'eau), les pollutions (toxiques) et le piétinement bovin. Ces pressions peuvent avoir un impact sur les enjeux et objectifs associés à la masse d'eau et être de nature à dégrader l'état écologique (mal connu) qui ne reflète pas le résultat de l'ensemble de son bassin versant.	
<b>STRATEGIE RETENUE</b>		Le niveau de menace est jugé important	
		Considérant le niveau de menace qui pèse sur les têtes de bassins versants associées à cette masse d'eau, elles sont jugées prioritaires sur la thématique qualité et quantité.	

# Proposition du Bureau d'étude

**Etat de la ME** →  
données DCE

**Enjeux et objectifs du  
SAGE** → PAGD

**Avis d'experts** → Cartes  
établies à dire d'expert

**Pressions exercées sur les ME** → issu de la concertation  
sur les ME réalisée en 2013

**Analyse de l'état écologique DCE**

**Éléments de la caractérisation des  
TdBV** → données collectées par le BE à l'échelle  
du territoire

**Etat des TdBV** → Analyse de l'état écologique DCE et des éléments de caractérisation des TdBV

**Enjeux identifiés par les acteurs** → données issues de la réunion du 5 janvier 2017

**Menaces** → Analyse des pressions et des éléments de caractérisation

**TdBV stratégique** → en fonction des menaces/ enjeux et de l'état des TdBV

données

analyse

# Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant

- Objectif du jour : validation de la méthodologie proposée
- COPIL de l'étude TdBV le jeudi 27 avril → Validation de la phase 2 et fin de la phase 2

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- **Validation du rapport d'activité de la CLE 2016**
- Le forum des élus
- Questions diverses



# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- **Le forum des élus**
- Questions diverses

# Le Forum des élus

- Date: vendredi 7 juillet à 14h00
- Thématique: la GEMAPI
- Objectif: Procéder à l'état des lieux des réflexions sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Sioule

## A vous:

- quel format souhaiteriez-vous proposer pour la réunion?
- qu'est-ce qu'il vous paraît important de développer?  
(sujet/ intervenants/...)
- quels sont vos besoins et comment le Forum pourrait vous aider?

# Ordre du jour

- Avis sur le PLU de la commune des Ancizes-Comps
- Avis sur l'avenant du contrat territorial
- **Avis sur la vidange du Plan d'eau de Lisseuil**
- Point sur l'avancement du projet Chaîne des Puys
- Validation de la méthodologie de la phase 2 sur l'étude Têtes de Bassin Versant
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2016
- Le forum des élus
- **Questions diverses**



➡ Avez-vous d'autres questions/ remarques?